

Qui sont les médecins intervenant lors d'un arrêt de travail ?

Vous êtes en arrêt de travail suite à un accident ou une maladie et souhaitez comprendre le rôle des différents médecins que vous êtes susceptible de rencontrer ?

Vidéo explicative du rôle des différents médecins qui vous accompagnent de l'arrêt jusqu'au retour au travail :

Le médecin généraliste : est-il encore besoin de vous le présenter ? C'est lui qui, lors d'une consultation, constate l'incapacité et vous remet un certificat médical, à l'attention de l'employeur et de la mutualité. Si le suivi médical de votre état de santé reste sa première mission, il peut participer à la procédure de réintégration au travail, à la demande des médecin du travail et médecin-conseil, voire en initiant avec votre accord un plan de réintégration.

Le médecin-conseil : au sein de votre mutualité, il évalue l'incapacité de travail afin de savoir si vous pouvez bénéficier d'un revenu de remplacement. Il vous informe sur les possibilités de réintégration/réinsertion socio-professionnelle.

Le médecin du travail : il travaille pour le Service de Prévention et de Protection au Travail (SPPT) externe auquel est affilié votre employeur, ou, plus rarement, au sein d'un SPPT interne. Il intervient principalement lors de la préparation de la réintégration au travail, en évaluant votre aptitude à effectuer vos tâches habituelles. Il peut donc proposer, si nécessaire, des adaptations du poste de travail. Il gère l'ensemble du processus de réintégration au travail, en collaboration avec votre généraliste.

Le médecin-contrôle : celui-ci peut intervenir à la demande de votre employeur, pour contrôler l'existence de l'incapacité de travail et sa durée, et ce à tout moment durant la période d'incapacité. Ses visites se font à domicile ou sur convocation.

Ressources utiles sur l'incapacité de travail, les accidents du travail ou la réinsertion :

- [INAMI](#)
- [FEDRIS](#), Agence fédérale des risques professionnels
- [BeSWIC](#), Centre de connaissances belge sur le bien-être au travail
- [SPF Emploi](#), Travail et Concertation Sociale